

Publié le



ID: 093-229300082-20250926-2025_09_26_050-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS:

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel

Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Dellac, M. Duprey, Mme Filhol, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani



Publié le

ID: 093-229300082-20250926-2025_09_26_050-DE

Délibération n° 10-02 du 26 septembre 2025

SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION « JE SUIS L'AUTRE » POUR LA RÉALISATION D'UN FILM DE PRÉVENTION INTITULÉ « TANT QU'IL Y AURA DES BANCS »

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE la subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros à l'association « Je suis l'Autre » pour la réalisation d'un film de prévention intitulé « Tant qu'il y aura des bancs » ;
- APPROUVE la convention à conclure avec l'association « Je suis l'Autre », dont projet ciannexé ;



Envoyé en préfecture le 01/10/2025 Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20250926-2025_09_26_050-DE

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer la dite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.